

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt décembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de SÉES, dûment convoqués et sous la présidence de M. Jean-Yves HOUSSEMAINE, Maire de SÉES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de leurs délibérations.

Présents : M. HOUSSEMAINE Jean-Yves, Maire, M. DUVAL Rémy, M. SAUVAGET Jean-Paul, Mme SUZANNE Annie, Mme OLIVIER Elisabeth, Mme LORITTE Valérie, M. OLLIVIER Patrick, Adjoint – M. SOREL Damien, M. LEBOEUF Manuel, Mme PRUNIER Elisabeth, Melle LEVESQUE Céline, M. DESHAIES Jean-Louis, M. LECOCQ Jean-Claude, Mme LOUVEL Sylvie, M. AMIOT Bernard, M. AIME François, Mme BOITEAU Agnès, M. LE MOAL Hervé, Mme CHOLLET Micheline, M. HERROUIN Jean-Pierre.

Ont donné pouvoir : Mme COSNARD Patricia à M. HOUSSEMAINE Jean-Yves, Mme URFIN Reine-Marie à Mme BOITEAU Agnès, Mme FAYEL Lydia à M. LECOCQ Jean-Claude, Melle MALLET Ombeline à M. LEBOEUF Manuel, Mme VILLIER Nathalie à M. AMIOT Bernard.

Absent : M. POTIRON Jean-Pascal.

Objet : EGLISES - FRAIS DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De fixer l'indemnité de gardiennage des églises de façon suivante :

	2011	2012	2013
Eglise Notre Dame de la place à Saint-Martin	700,18 €	714,15 €	727,70 €
Eglise Saint-Laurent	211,14 €	215,35 €	219,40 €

Objet : CIMETIERE Tarifs des concessions 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De voter les tarifs suivants :

		2011	2012	2013
CONCESSION ADULTE	15 ans	159,12 €	162,30 €	165,35 €
	30 ans	317,22 €	323,55 €	329,65 €
CONCESSION ENFANT	15 ans	80,07 €	81,65 €	83,20 €
	30 ans	159,12 €	162,30 €	165,35 €
CONCESSION CAVURNE FOURNIE	15 ans	233,07 €	237,70 €	242,20 €
	30 ans	312,12 €	318,35 €	324,35 €
CONCESSION COLUMBARIUM	5 ans	218,48 €	222,80 €	227,00 €
	10 ans	439,05 €	447,80 €	456,30 €

JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : gratuit

Objet : TAXES FUNERAIRES Tarifs 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De voter les tarifs suivants :

	2011	2012	2013
Taxe d'inhumation pour un cercueil	52,02 €	53,05 €	54,00 €
Taxe d'inhumation pour une urne cinéraire	26,01 €	26,50 €	27,00 €
Droit d'entrée dans le jardin du souvenir	26,01 €	26,50 €	27,00 €
Vacation funéraire	23,40 €	23,85 €	24,30 €
Caveau provisoire			
Droit d'entrée pour 31 jours maximum	16,62 €	16,95 €	17,25 €
Prix par jour au-delà du 31 ^{ème} jour	2,30€	2,30 €	2,30 €

Pas d'obsèques les dimanches et jours fériés.

Objet : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De voter les tarifs trimestriels suivants :

	Au 01/09/2011		Au 01/09/2012		Au 01/09/2013	
	SEES	Hors CDC	* SEES	Hors CDC du Pays de Sées	SEES et CDC des Sources de l'Orne	Hors CDC des Sources de l'Orne
Formation musicale seule, éveil, djembé	22.90 €	43.70 €	24.00 €	45.00 €	27.00 €	47.00 €
Chorale	20.00 €	40.00 €	21.00 €	41.00 €	24.00 €	39.00 €

Instrument avec formation musicale	/	/	/	/	36.00 €	54.00 €
Instrument à vent ou percussion avec formation musicale	26.00 €	46.80 €	27.00 €	48.00 €	/	/
Classe de guitare, accordéon, piano avec formation musicale	102.00 €	117.30 €	102.00 €	117.30 €	/	/
Location d'un instrument	20.80 €	20.80 €	22.00 €	22.00 €	24.00 €	24.00 €
Cours pour les Membres de l'Alliance	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €	24.00 €	24.00 €

* SÉES et la CDC du Pays de SÉES

Pendant la période transitoire du 1er janvier 2013 au 31 août 2013, seules les Communes membres de la CDC du Pays de Sées continueront à bénéficier du tarif de Sées au 31 décembre 2012.

Objet : MEDIATHEQUE EMILE ZOLA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

	2011		2012		2013	
	SEES & CDC	HORS CDC	SEES & CDC	HORS CDC	SEES & CDC	HORS CDC des Sources de l'Orne
< 18 ans	5.20 €	12.50 €	5.30 €	12.75 €	5.40 €	12.95 €
Plus de 18 ans	13.50 €	26.00 €	13.75 €	26.50 €	14.00 €	27.00 €

Internet 1,00 €TTC fractionnable par ¼ d'heure : 0,25 €

	2011	2012	2013
Abonnement : chaque classe d'école de Sées	gratuit		
Abonnement : classes extérieures	27.00 €	27.50 €	28.00 €
Photocopie (pour les besoins pédagogiques)	0.20 €	0.20 €	0.20 €
Amendes pour retard de restitution des ouvrages livre non restitué au bout de 2 mois livre non restitué après rappel	12.50 €	12.75 €	12.95 €
Estivants par livre emprunté	2.00 €	2.00 €	2.00 €

Objet : RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

		Au 1 ^{er} septembre 2011		Au 1 ^{er} septembre 2012		Au 1 ^{er} septembre 2013	
		SEES	HORS SEES	SEES	HORS SEES	SEES	HORS SEES
Primaires	ELEVES	3.15 €	4.60 €	3.20 €	4.65 €	3.25 €	4.70 €
Maternelles	ELEVES	2.85 €	4.00 €	2.90 €	4.05 €	2.95 €	4.10 €
	MAITRES	4.80 €		4.90 €		4.95 €	

Objet : CENTRE POLYVALENT – TARIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

CENTRE POLYVALENT par compartiment

		Au 01/01/2011		Au 01/01/2012		Au 01/01/2013	
		SEES	Hors SEES	SEES	Hors SEES	SEES	Hors SEES
Conférence	Non préparé	95.73 €	143.57 €	97.64 €	146.44 €	99.45 €	149.20 €
Vin d'honneur sans cuisine	Préparé	187.27 €	280.90 €	191.02 €	286.52 €	194.60 €	291.95 €
Autre manifestation sans cuisine	Non préparé	187.27 €	280.90 €	191.02 €	286.52 €	194.60 €	291.95 €
	Préparé	374.55 €	559.72 €	382.04 €	570.91 €	389.25 €	581.75 €
Concours administratifs	Préparé		468.18 €		477.54 €		486.60 €

Cuisine		68.65 €	69.72 €	70.02 €	71.11 €	71.35 €	72.45 €
----------------	--	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Sono avec estrade pour conférence ou réunion		57.32 €	58.24 €	58.47 €	59.40 €	59.55 €	60.50 €
---	--	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Précision : Pour les thés dansants des Aînés Ruraux, (salle entière et cuisine)

Tarif : 81.00 € par mois avec une gratuité par an –

seconde location mensuelle : 117.00 €

Compartiment du Bas – Conférence uniquement sans mobilier -

Au	01/01/11		01/01/12		01/01/13	
	SEES	Hors SEES	SEES	Hors SEES	SEES	Hors SEES
Non préparé	39.53 €	95.72 €	40.32 €	97.63 €	41.05 €	99.45 €
Préparé	78.03 €	190.39 €	79.59 €	194.20 €	81.10 €	197.85 €

La Caution pour le Centre Polyvalent est de 500.00 €

Objet : SALLES Tarifs 2013 (hors salle polyvalente)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

FOYER MUNICIPAL

		2011		2012		2013	
		SEES	Hors SEES	SEES	Hors SEES	SEES	Hors SEES
Conférence	Non installé	49.93 €	121.74 €	50.93 €	124.17 €	51.85 €	126.50 €
	Installé	98.84 €	243.47 €	100.82 €	248.34 €	102.70 €	253.05 €

Autre manifestation sans cuisine	Non installé	158.15 €	364.14 €	161.31 €	371.42 €	164.35 €	378.45 €
	Installé	255.97 €	483.78 €	261.09 €	493.46 €	266.05 €	502.80 €

Concours administratifs	Installé		483.78 €		493.46 €		486.60 €
--------------------------------	----------	--	----------	--	----------	--	----------

Cuisine relais	Non installé	40.55 €	40.55 €	41.36 €	41.36 €	25 €	25 €
-----------------------	--------------	---------	---------	---------	---------	------	------

AUTRES SALLES

	2011	2012	2013
Centre Polyvalent, réfectoire	Prix de la cuisine		
Centre Polyvalent, salle du bas	Prix du compartiment du haut		
Salles de réunion de la mairie			
Association de Sées	gratuit		
Autre	37.48 €	38.23 €	38.95 €
Centre Polyvalent salle des petits	Prix salle de réunion		
Chapelle Canoniale (vide)	118.63 €	121.00 €	123.25 €
Avec 5 tables et 50 chaises non-installées	30.20 €	30.80 €	31.35 €
Halles Partie ouverte	31.22 €	31.84 €	32.40 €
Avec 5 tables et 50 chaises non-installées	30.20 €	30.80 €	31.35 €

LOCATION et CAUTION

La caution (foyer municipal et autres salles) est de 500 €

La remise du chèque caution sera exigée le jour de la remise des clés, un état des lieux en présence de la personne ayant réservé, sera organisé le lendemain de la manifestation, ou le lundi, afin de récupérer les clés et déclencher la restitution du chèque.

GRATUITÉ

1 fois par an et par association de Sées au Centre Polyvalent.

MATERIEL : Locations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

	2011	2012	2013
Barrière	3.67 €	3.74 €	3.80 €
Table	2.97 €	3.03 €	3.05 €
Chaise	1.58 €	1.61 €	1.60 €
Costumes médiévaux	/	/	5.00 €

Dans la limite des quantités disponibles, avec dépôt d'un chèque de caution de 50 €

Dans le cadre du partenariat Ville-Associations, la Ville se réserve le droit d'octroyer la gratuité.

Les costumes sont à rendre propres (nettoyage en pressing).

Objet : MARCHES ET FOIRES Tarifs 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

		2011	2012	2013
BANCS	Non abonnés par m2	0.50 €min. 5.00 €	0.51 € min. 5.10 €	0.52 €min. 5.20 €
	Abonnés par m2	0.45 €min 4.50 €	0.46 € min. 4.55 €	0.47 €min. 4.60 €
CAMIONNETTE ET CAMION MAGASIN	Le ml	0.70 €min. 7.00 €	0.71 € min. 7.10 €	0.72 €min. 7.20 €
EXPOSANTS AGRICOLES	Le m2	0.50 €min 5.00 €	0.51 € min. 5.10 €	0.52 €min. 5.20 €
EXPOSANTS DE VOITURES	Par voiture	4.50 €	4.55 €	4.60 €
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	Etal avec balance	1.00 €	1.00 €	1.00 €
	Etal avec 1 ou 2 compresseurs	1.50 €	1.50 €	1.50 €
	Etal avec + de 2 compresseurs	3.00 €	3.00 €	3.00 €
DROITS DE STATIONNEMENT	Terrasses sur trottoirs	6.50 €m2 et par an	6.60 €m2 et par an	6.70 €m2 et par an
	Forains pour manèges par m2 et par jour d'ouverture	0.50 €	0.51 €	0.52 €
CIRQUES				
Grand	Forfait	219 €	223 €	227 €
Moyen	Forfait	146 €	148 €	150 €
Petit	Forfait	109 €	111 €	113 €

(Pour les cirques, acompte égal au montant de la location versée lors de la réservation).

Tarifs pour la Foire aux Dindes 2013 :

Stands (place de la 2 ^{ème} DB)		Etals (rue Charles Forget et place de la 2 ^{ème} DB)	
Nu	6.60 €	0.56 €m ² avec mini 5.60 €	
Éclairage	0.50 €		
Réfrigérateur	1 €		

Objet : REDEVANCE DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter le tarif suivant :

	2011	2012	2013
Moins d'une semaine	Néant	Néant	Néant
2 ^{ème} semaine à la 4 ^{ème} semaine incluse	18.77 €	19.15 €	19.50 €
Les mois suivants	9.39 €	9.55 €	9.70 €

Objet : TAXIS Droit de stationnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

	2011	2012	2013
Par place	39.53 €	40.32 €	41.09 €
4 places	158.10 €	161.26 €	164.36 €
Soit par licence	17.57 €	17.92 €	18.26 €
au nombre de	9	9	9

Objet : TARIFS OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

√ Tarifs de la plaquette touristique tels qu'ils avaient été votés en 2012, soit :

Encart de 4 x 6,3 cm	55 €
Encart de 6,7 x 3 cm	55 €
Encart de 6,7 x 6,3 cm	110 €
Encart de 6,7 x 9,7 cm	165 €
Encart de 13,8 x 6,7 cm	220 €
Pleine page	440 €

√ Tarifs brochures :

La Cathédrale de Sées	4.57 €
Voie Verte	2.00 €

√ Tarifs des visites guidées :

Visite de la Cathédrale	2 €par personne
Visite Ville	2 €par personne
Visite pour groupe scolaire	15 €par classe
Location Audiotel	3 €par personne
Location Audiotel	5 €pour deux personnes

Objet : TARIFS CAMPING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

	<u>Mobil home 4 à 6 personnes</u>	<u>Mobil home 2 à 4 personnes</u>
Pour un mois	400 €	260 €
<u>Court Séjour :</u>		
3 nuits hors week-end	100 €	80 €
1 semaine	240 €	160 €
Semaine supplémentaire	180 €	110 €
Week-end (2 nuits)	100 €	66 €
Nuit supplémentaire	50 €	30 €
Forfait ménage	45 €	45 €

Caution mobil home 400 €

Caution carte accès 20 €

Buanderie 5kg 3 €lessive comprise

Séchage 4 €de l'heure

√ Un service de "dépannage épicerie" sera ouvert au camping. La marchandise achetée en magasin sera revendue au prix d'achat + 20%.

EMPLACEMENTS ET PRESTATIONS.

Prestations	Tarifs
Forfait tente (vélo+ 2 personnes + tente)	8.30 €
Forfait Moto (moto + 2 personnes + tente)	10.30 €
Forfait voiture (2 personnes+ tente)	10.30 €
Forfait caravane (2 personnes +voiture + caravane)	10.60 €
Forfait Camping-car + 2 personnes	11.00 €
Adulte supplémentaire	3.00 €
Enfant de moins de 12 ans	1.80 €
Enfant de moins de 7 ans	Gratuit
Véhicule supplémentaire	2.00 €
Branchement électrique	2.50 €
Branchement eau	4.00 €
Garage mort	5.00 €
Usage de la station pour Camping-car	3.00 €
Animal (chien ou chat)	1.25 €
Buanderie 5 kg	3.00 €(lessive comprise)
Séchage	4.00 €de l'heure
Pack de glace	1.00 €
Service de glace	0.50 €

Objet : VACATIONS MUSIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

Musique	Tarifs au 01/01/2012	Tarifs au 01/01/2013
Jury	22.95 €/par heure	70.00 €forfait
Accompagnateur piano	20.90 €	21.30 €
Service d'orchestre	22.95 €/par heure	70.00 €forfait
Enseignement exceptionnel, classe de Maître	104 €	104 €

Vacations diverses	Tarifs au 01/01/2013
- Vacation Culture	15.25 €/heure
- Vacation service manifestations	10.15 €/heure

Objet : STATIONNEMENT – PARTICIPATION POUR LA NON REALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

Selon le code de l'urbanisme,

En l'absence de parcs de stationnement publics ou privés, le bénéficiaire d'un permis de construire ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable peut être tenu de verser à la commune une participation en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement dans les conditions définies par l'article L. 332-7-1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De fixer à 1 019 €HT par place la participation à payer par tout bénéficiaire d'un permis de construire ne prévoyant pas de places de stationnement.

Objet : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Vu l'article L1331-7 du code de la santé publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De réviser le tarif de raccordement à l'assainissement collectif qui a été institué le 23 mars 2011 et fixer ce montant de 734 €pour 2012 à 748 €pour 2013.

- De préciser le fait générateur et la date de raccordement au réseau collectif.

- Le recouvrement aura lieu par émission de titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Objet: ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

	2011	2012	2013
sur la partie fixe du prix, part de la ville	11.10 €	11.30 €	11.50 €
sur le prix au m3, part de la ville	0.68 €	0.70 €	0.71 €

Objet : MATIERES DE VIDANGE – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De fixer le tarif 2013 à :

MATIERES DE VIDANGE	PART SAUR	PART VILLE
2011	11.65 €/le m3 HT	5.30 €/le m3
2012	11.88 €/le m3 HT	5.40 €/le m3
2013	12.10 €/le m3 HT	5.50 €/le m3

Objet : GARDERIE ECOLES LOUIS FORTON et LA LAVANDERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De voter les tarifs suivants :

Pour une durée de :	1 ^{er} septembre 2011	1 ^{er} septembre 2012	1 ^{er} septembre 2013
30 mm	0.50 €		
1 heure	1.00 €		
Forfait jour	/	1.00 €	1.00 €
Forfait semaine	3.00 €	3.00 €	3.00 €

Selon le conseil municipal du 20 juin 2012, il avait été adopté un tarif unique d'un euro par jour en annulant le tarif voté le 30 novembre 2011.

Objet : LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

L'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 a modifié la fiscalité de l'urbanisme en remplaçant, pour les autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} mars 2012, 6 taxes locales d'urbanisme par deux nouvelles taxes :

- la taxe d'aménagement
- le versement pour sous densité.

En l'absence de délibération avant le 30 novembre 2012, le taux voté le 30 novembre 2011 est reconduit.

Rappel :

- le taux fixé est 2% sur l'ensemble du territoire communal. Il doit être compris entre 1 et 5%. Il peut être supérieur à 5% si ce taux est nécessaire par la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux

- des exonérations ont été votées. Celles prévues par les articles L 331-7 à L 331-9 du code de l'Urbanisme ainsi que celles prévues par la délibération du 30 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De reconduire le taux voté le 30 novembre 2011.

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Il s'agit d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour payer la totalité du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources).

61464	Commune de SEES	Budget	2012
Budget Communal			

Décision Modificative N° 2 - Virements Crédits

Article	Libellé	Nature	Fonctionnement	Investissement	Observations
022	Dépenses Imprévues	D F	-150		
73923	Reversement sur FNGIR	D F	150		
Total Dépenses					
Total Recettes					
Solde					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De voter les crédits nécessaires par décision modificative n°2.

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET OFFICE DE TOURISME

Il s'agit d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour régler une créance admise en non-valeur.

BUDGET OFFICE DE TOURISME 2012
D M N°1 Virements de crédits

Article	Libellé	Nature	Fonctionnement	Investissement	Observations
673	Titres antérieurs annulés	D F	-100,00		
6541	Créances admises en non valeur	D F	100,00		
Total Dépenses					
Total Recettes					
Solde					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De voter les crédits nécessaires par décision modificative n°1.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Suite à la réalisation d'un terrain multisports à Sées par la Communauté de Communes du Pays de Sées, la Commune met à la disposition un terrain sur la parcelle cadastrée section AN n° 269 d'une superficie de 17 ares et 17 centiares.

Par conséquent, nous vous proposons de signer une convention de mise à disposition de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Suite à la réalisation d'un parking sis Avenue du 8 Mai 1945 à Sées pour la Maison de la Petite Enfance et l'école maternelle la Lavanderie par la Communauté de Communes du Pays de Sées, la Commune met à la disposition un terrain sur la parcelle cadastrée AT n° 9 d'une superficie de 12 ares et 15 centiares. Ce terrain permettra l'implantation de ce parking pour les usagers de la Maison de la Petite Enfance et l'école maternelle la Lavanderie.

Par conséquent, nous vous proposons de signer une convention de mise à disposition de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Objet : CONSULTATION PHOTOCOPIEUSE

A l'occasion du renouvellement d'une photocopieuse pour le secrétariat de la Mairie, une consultation a été réalisée. Des devis ont été sollicités auprès des revendeurs officiels, et trois entreprises ont répondu :

- UGAP
- NORMANDIE MAINE DESK
- RICOH

Leurs propositions sont les suivantes :

Marque	RICOH	UGAP	Normandie-Maine Desk	
Modèle	MPC 4500 Greenline	E-Studio 4540 CSE	MX 3610 N	MX4112NSFA
Nombre de pages par minutes	45	45	36	51
Facturation du coût copie HT	Noir et blanc : 0,005 € Couleur : 0,05 €	NB : 0,00409€ C : 0,036336€	NB : 0,0045 € C : 0,045 €	NB : 0,0045 € C : 0,045 €
Maintenance HT /Mois	50,77 €* (pour un volume mensuel de 2774 copies noires et 738 copies couleurs)	153,64 €* (pour un volume mensuel de 2000 copies NB et 4000 copies couleurs)	en fonction du volume (0,045 HT pour copie couleurs; 0,0045€HT pour copie en noir et blanc)	en fonction du volume (0,045 € HT pour copie couleurs; 0,0045 € HT en noir et blanc)
Frais d'installation	Compris dans le prix	127,27 €	100,00 €	100,00 €
Prix unitaire HT	4 400,00 €	5 233,77 €	4 950,00 €	5 710,00 €
TOTAL HT (prix unitaire + frais d'installation)	4 400,00 €	5 233,77 €	5 050,00 €	5 810,00 €

*Frais fixes

La photocopieuse proposée par l'entreprise Ricoh est fabriquée à partir d'éléments recyclés d'anciens photocopieurs.

L'offre de Ricoh étant moins onéreuse pour des prestations équivalentes, dans un souci d'homogénéité du parc de photocopieuses à la mairie, et dans une perspective de développement durable, il est proposé de retenir le devis de cette entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De retenir l'offre de Ricoh.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Objet : CONSULTATION POUR L'EXTENSION DU TERRAIN DE PÉTANQUE

Le terrassement, ainsi que la fourniture et la pose de lisses pour l'extension du terrain de pétanque ont fait l'objet d'une consultation par les services techniques.

Sur quatre entreprises (S.A.R.L DUHERON, BARBEY TP, FLORO, ERTTP) consultées, deux seulement ont adressé une offre : S.A.R.L DUHERON et BARBEY TP.

	SARL DUHERON (offre de base + fourniture et pose de lisses en pin traité)	BARBEY TP (offre de base + fourniture et la pose de bastaings)
Montant HT	11 244,40 €	16 811,10 €

Montant TTC	13 448,30 €	20 106,08 €
-------------	-------------	-------------

Critère prix : L'offre présentée par la S.A.R.L DUHERON est nettement plus avantageuse que celle présentée par l'entreprise BARBEY TP.

Critère technique :

L'offre présentée par l'entreprise BARBEY présente un détail estimatif des travaux.

L'offre présentée par la S.A.R.L DUHERON est nettement plus succincte, mais propose en bordures des lisses de pin traités classe 4 alors que l'offre BARBEY ne propose que des bastaings.

Il est proposé par les services techniques de retenir l'offre présentée par la S.A.R.L DUHERON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De retenir l'offre de la S.A.R.L DUHERON.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Objet : AVENANT AU CONTRAT COFELY POUR LE CHAUFFAGE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

En raison de la nécessité de remonter la nouvelle serre de 12° à 15°, et de l'attente d'une expertise dans l'ancien collège,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- D'augmenter le montant P1 gaz naturel de la nouvelle serre, soit une plus-value en base marché de 1 910,74 €HT.
- De supprimer l'ensemble des prestations P1, P2, P3 de la chaufferie FOD relative à l'école de musique, soit une moins-value en base marché de 3 798,94 €HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Objet : ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Suite à la délibération du 24 octobre 2012, portant sur la démission de Madame Jacqueline DE TORRES et de la désignation d'un nouveau membre au sein du CCAS, il est proposé d'élire Madame Nathalie VILLIER.

Résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 25
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 25
- e. Majorité absolue : 13

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nathalie VILLIER	25	Vingt-cinq

Proclamation des résultats :

Mme Nathalie VILLIER a été élue membre du CCAS.

Objet : MEDIATHEQUE : DONNS ET MISE AU PILON

Dans le cadre du désherbage réalisé par le personnel de la Médiathèque, il est proposé de faire don à l'association LEHUGEUR et à l'ITEP la Rosace des ouvrages recensés par le personnel de la Médiathèque dans les documents présentés en conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à donner les ouvrages recensés par le personnel de la Médiathèque, selon la liste présentée en conseil municipal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre au pilon les ouvrages n'ayant pu être donnés, répertoriés dans la liste présentée en conseil municipal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.